Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20261001-DCM20260110119-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREAL-SOUS-MONTFORT

Nombre de membres	
Afférents	29
Présents	21
Votants	25

L'an deux mil vingt-six, le 01 octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bréal-sous-Montfort dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Audrey GRUEL, Maire,

Présents : Gérard BERRÉE, Dominique BOISSEL, Bruno BOURGEOIS, Anne BRIONNE, Sophie CHAPRON, Christophe CHEVALIER, Stéphanie DUMAND, Véronique DUTAY, Ludovic GARCIAS, Audrey GRUEL, Roland HERCOUET, Alexandre LETERME, Antoine MAILLARD, Pascal MOISAN, Sophie RICHARD, Catherine ROBIN, Sabine ROULLET, Joël TARDIF, Thierry THOMAS, Nicolas VERON GRUAU, Valérie BERRÉE

Excusés ayant donné procuration : Anaïs ANGÉ à Dominique BOISSEL, Sonia JEAN-MARIE à Catherine ROBIN, Sylvie LEROY à Audrey GRUEL, Thomas SANDER à Antoine MAILLARD

Absents : Céline AMELINE, Daniel GUÉRARD, Anthony LEBORGNE, Chantal PERSAIS

A été nommée secrétaire : Sophie CHAPRON

2026-0110-119 – Aménagement – Cadre de Vie : transition énergétique – mandat de représentation au Syndicat Départemental d'Energie d'Ille et Vilaine (SDE 35) pour la préemption de garantie d'origine biométhane

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;
Vu le Code de l'énergie, et notamment son article L. 446-22 qui permet aux communes d'obtenir à titre gratuit les garanties d'origine (GO) de biogaz des installations de production de biométhane situées sur leur territoire afin d'attester de l'origine locale et renouvelable de leur propre consommation de gaz ;
Vu le décret du 4 juillet 2024 précisant les modalités de mise en œuvre de ce dispositif de préemption ;
Vu le projet de mandat de représentation à intervenir entre la commune de Bréal-sous-Montfort et le Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE35) ;
Considérant que le SDE35 engage une expérimentation avec trois collectivités pilotes, dont la commune de Bréal-sous-Montfort, visant à faciliter l'obtention de ces garanties d'origine ;
Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de déléguer au SDE35, en qualité de mandataire, les formalités administratives et techniques nécessaires à la création et à la gestion d'un compte sur la plateforme d'échange EEX ;

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20261001-DCM20260110119-DE

Considérant que cette mission d'accompagnement par les agents du SDE35 est réalisée sans facturation de frais de gestion par le syndicat pour la commune ;
Considérant que les frais annuels de gestion du compte ainsi que les frais trimestriels de transfert et d'annulation appliqués par la plateforme EEX restent à la charge directe de la commune ;
Mme la Maire expose que ce mandat est proposé pour une durée de 1 an à compter de sa signature et invite le Conseil municipal à autoriser sa conclusion.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- Approuve les termes du mandat de représentation confiant au Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE35), dont le siège est situé 1 avenue de Tizé, 35235 Thorigné-Fouillard, la mission d'agir au nom et pour le compte de la commune de Bréal-sous-Montfort sur la plateforme EEX ;
- Autorise le SDE35 à constituer le dossier de création de compte, réaliser les demandes trimestrielles de préemption de garanties d'origine biométhane et assurer le rôle d'administrateur titulaire et de contact opérateur ;
- Accepte que les frais de gestion annuelle du compte et les frais trimestriels de transfert et d'annulation facturés directement par EEX soient pris en charge par le budget communal ;
- Prend acte de la gratuité des prestations d'accompagnement fournies par le SDE35 dans le cadre de cette expérimentation ;
- Autorise Mme la Maire à signer ledit mandat de représentation ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire
Audrey GRUEL

Le Secrétaire de séance
Sophie CHAPRON